

## COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS

81380

N° 86/2026

## ARRETE DU MAIRE

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À  
MONSIEUR CHRISTIAN DUMAY, 7<sup>e</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-18,
- Vu la délibération n° 05/2026 du conseil municipal du 27 mars 2026, portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL, en qualité de Maire,
- Vu la délibération n° 06/2026 du conseil municipal du 27 mars 2026, portant création de sept postes d'adjoint au maire,
- Vu la délibération n° 12/2026 du conseil municipal du 09 avril 2026, fixant le taux de l'indemnité de fonction à 21 % de l'indice terminal de la fonction publique pour les adjoints au maire,
- Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2026 portant élection de Monsieur Christian DUMAY en qualité de 7<sup>e</sup> adjoint au maire,
- Considérant qu'il importe, pour la bonne administration de l'activité communale, de déléguer à Monsieur Christian DUMAY, 7<sup>e</sup> adjoint au maire, certaines fonctions dans les domaines des commerces et activités économiques, de la culture et du patrimoine.

**ARRÊTE****ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Monsieur Christian DUMAY, 7<sup>e</sup> adjoint au maire, est délégué aux commerces et activités économiques, à la culture et au patrimoine.

À ce titre, il est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, des fonctions et missions suivantes :

**En matière de commerces et d'activités économiques :**

- les relations entre la commune, les commerçants, artisans et acteurs économiques locaux ;
- le suivi des actions de dynamisation commerciale et économique ;
- le suivi des marchés, commerces de proximité et activités intéressant l'attractivité de la commune.

**En matière culturelle :**

- le suivi des actions et manifestations culturelles portées ou soutenues par la commune ;
- les relations avec les associations, structures et partenaires culturels ;
- le suivi des projets artistiques et culturels intéressant la commune.

**En matière patrimoniale :**

- le suivi des actions de valorisation du patrimoine communal ;
- les relations avec les partenaires institutionnels, associatifs et techniques intervenant dans ce domaine ;
- le suivi des manifestations et projets concourant à la mise en valeur du patrimoine local.

**ARTICLE 2**

La présente délégation est consentie par le Maire sous sa surveillance et sa responsabilité.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 13/04/2026

ID : 081-218101442-20260410-ARR\_86\_2026-AR

Elle emporte délégation de signature pour toutes les conventions, courriers, pièces et documents énumérés à l'article 1er. Ces fonctions seront exercées concurremment avec le Maire.

### ARTICLE 3

Monsieur Christian DUMAY percevra l'indemnité de fonction attribuée aux adjoints au maire pour l'exercice effectif des fonctions qui lui sont déléguées, selon le taux fixé par délibération du conseil municipal.

### ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié selon les modalités en vigueur dans la commune et transmis au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera transmise au service de gestion comptable.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 10 avril 2026

**Le Maire,  
Bernard DELBRUEL**



### Diffusions

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier d'Albi Ville

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans les deux mois à compter de sa notification.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....et notifié à l'intéressé le....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification